

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Travail de Bachelor musique et mouvement (TBA)
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique et mouvement - . -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	<i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	Travail personnel
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Concevoir et réaliser un projet créatif mettant en lien le mouvement et la musique en vue d'une présentation publique. ○ Mettre en perspective le développement de son projet, son processus artistique et son lien avec les différentes disciplines de la formation. ○ Prendre du recul vis-à-vis des différentes disciplines touchées durant le travail créatif.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	

Le TBA est un travail écrit de réflexion sur la production artistique élaborée dans le cadre de l'atelier d'expérimentation créative. Il prend en compte et analyse des difficultés rencontrées et solutions trouvées durant le processus et relate les étapes de travail. Son élaboration est suivie dans le cadre de l'atelier d'expérimentation créative.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production écrite

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Le travail écrit est défendu lors d'une soutenance orale d'une durée indicative de 15 minutes.

La production artistique et le TBA forment le module « Projet de Bachelor » de 3e année. La note obtenue pour le TBA compte pour un tiers dans la moyenne des notes de ce module. Il n'y a pas de compensation possible entre les deux notes.

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Expert-e interne

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative

Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s	
Coordination : Florence JACCOTTET	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM